

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 23 mars 2017

Etaient présents : M. BOUTOULLE, Mme ANTOLIN, M. BENOIT, M. FIGEAC, Mme GOSSOT, M. DARNIS, M. AMELOT, Mme AMORIM, Mme LE GRAS, M. NERCAM, M. SHOCHI, Mme DUCOURNEAU, Mme VIAUD, Mme PARUTENCO, M. SIBERS.

Etaient représentés : M. CADIOU, M. CALAS, Mme COLLIGNON, M. ETXEPARE, Mme FERRER, M. LAURAND, M. LE DEUFF, Mme TOUTON, Mme DASCALAKIS, Mme FIGAREDE, Mme LAMOULIE.

Etait invitée : Mme BEGHAIN

M. BOUTOULLE ouvre la séance et présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres de la commission.

I - Approbation des P.V. des commissions du 12 janvier, du 2 février et du 9 février 2017

M. Boutoulle demande aux membres de la commission si des modifications sont demandées dans la rédaction de ces trois procès-verbaux. En l'absence de demande de modification, il propose de passer au vote.

Votants : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 26

La Commission de la Recherche approuve les procès-verbaux du 12 janvier, du 2 février et du 9 février 2017.

II - 2ème Session de la PSE 2017 : examen des demandes de financement des projets de recherche, des colloques internationaux et des publications

M. BOUTOULLE fait état d'une trentaine de demandes de financement sur PSE dont la somme dépasse les 40 000 €. Plus précisément, 3 demandes concernent le financement d'un projet de recherche, 12 demandes concernent le cofinancement d'une manifestation scientifique et 15 demandes sollicitent un cofinancement pour une publication. L'enveloppe budgétaire pour cette seconde session s'élève à 20 000 € (budget initial) + 1 500 € (provenant du reliquat de l'enveloppe consacrée au soutien aux revues) soit un total de 21 500 €.

Le travail du bureau de la commission de la recherche réuni lundi 20 mars a été dicté par cette nécessité de respecter l'enveloppe PSE. Chaque demande a fait l'objet de deux rapports et chaque membre du bureau a eu à rapporter sur 4 à 5 dossiers. La discussion qui a eu lieu ce lundi

mérite d'être prolongée par la CR car peu de membres du bureau ont pu assister à la totalité de la séance.

Une question générale a porté sur les colloques qui ont déposé une demande de cofinancement auprès de la Région : peu-t-on diminuer l'assiette du budget de ces colloques alors que le dépôt a déjà été fait et engage le porteur de la manifestation ? Cette situation est nouvelle du fait de la suppression des demandes auprès de la Région au fil de l'eau. La réponse du bureau a été de proposer un financement de la PSE identique à celui sollicité pour les 4 demandes concernées, la réponse de la Région étant attendue début mai.

La proposition de financement faite par le bureau pour chaque dossier est issue d'une pondération entre les deux propositions contenues dans les rapports. Les propositions ont ensuite été revues à la baisse afin de ne pas dépasser l'enveloppe. Il faut signaler que, pour quelques dossiers, un seul rapport a été rendu.

M. BOUTOULLE donne lecture du tableau des propositions du Bureau de la CR étayées par les arguments des rapporteurs.

I - Les PRSE (programmes de recherche soutenus par l'établissement)

Projet 1 – Recherche sur l'art d'aujourd'hui, deux cas d'études : conceptualisme et genre, porté par M. Richard Leeman de l'équipe CLARE ; montant demandé : 2 178 €, montant proposé : 1 200 €. Cette baisse est justifiée par le fait que certains coûts pourraient être diminués (frais de restauration) ou portés par les équipes de certains participants (déplacements). Une absence de dimension internationale est aussi remarquée.

Projet 2 – PRODIGI-O humanité PROtoDIGItales et Paul Otlet – porté par M. Olivier Le Deuff de l'équipe MICA ; montant demandé : 1 650 €. Ce projet se résumant de fait à une demande de financement pour une journée d'études dont le financement relève désormais des équipes et à des frais de mission d'un montant de 700 € le bureau n'a pas souhaité proposer de financement pour cette demande.

Suite à une discussion générale et à relecture des deux rapports, il est proposé de retenir la proposition d'un des rapporteurs qui est de financer les 700 € de frais de mission pour consulter des fonds d'archives à Mons.

Projet 3 – L'échange massif d'informations dans les stratégies multi-agents : cas de jeux massivement multijoueurs – porté par M. Labarbe de l'équipe MICA ; montant demandé : 1 315 €. Malgré l'intérêt du sujet et le fort investissement du MICA, le projet paraît manquer de maturité et de partenariats, et n'a pas de dimension internationale. Il faudrait retravailler le dossier avec l'équipe qui le porte. En conséquence, le bureau propose l'ajournement de la demande à une prochaine session de la PSE.

II - Les colloques

M. BOUTOULLE rappelle que les budgets des colloques doivent atteindre les 5 000 € pour être éligibles à la PSE.

4 - "Les stratégies argumentatives dans le dialogue au Siècle d'Or" – colloque organisé par M. Canonica de l'équipe AMERIBER ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé 750 €. Le budget hébergement peut être réduit.

5 - "L'empreinte de l'esclavage dans les pratiques culturelles et l'imaginaire social de la Caraïbe hispanophone (XX èmes –XXI èmes siècles)" – colloque organisé par Mme Moreau de l'équipe AMERIBER ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé : 1 500 €. Ce colloque ayant fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Région, la somme proposée correspond à celle demandée.

6 - "Histoires de la littérature et fragments de littératures oubliées II : Un siècle d'Augusto Roa Bastos (1917-2005)" - colloque organisé par Mme Fernandes de l'équipe AMERIBER ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé : 900 €, compte tenu de l'enveloppe PSE, malgré de très bonnes évaluations.

7 - "Villes et vins" – colloque organisé par Mme Lachaud-Martin de l'équipe CEMMC ; montant demandé : 3 000 €, montant proposé : 3 000 €. Ce colloque ayant fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Région, la somme proposée correspond à celle demandée.

8 - " David Lynch et les arts" – colloque organisé par M. Plasseraud de l'équipe CLARE ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé : 900 €. Des économies peuvent être réalisées, notamment sur les frais de réception.

9 - "Voyages intérieurs et espaces clos dans les domaines de l'imaginaire (littérature, cinéma, transmédias), XIX-XXIème siècle" – colloque organisé par Mme Plet de l'équipe CLARE ; montant demandé : 1 000 €, montant proposé : 500 €. La prise en charge des déplacements et de l'hébergement des participants (entre 20 et 30) ne se justifie pas nécessairement.

10 - "Contre le luxe XVIIe et XVIIIe siècles" – colloque organisé par Mmes Poulet et Pavy de l'équipe CLARE ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé : 900 €, compte tenu de l'enveloppe PSE, malgré de très bonnes évaluations. Possibilité de diminuer des frais de restauration (présidents de séances n'intervenant pas)

11 - "La forêt dans les Amériques" - Colloque organisé par M. Larré de l'équipe CLIMAS ; montant demandé : 714 €, montant proposé : 450 €. Le poste restauration peut être diminué dans la mesure où la liste des intervenants n'est pas arrêtée.

12 - "Stanley Kubrick : nouveaux horizons" – colloques organisé par M. Baillon de l'équipe CLIMAS ; montant demandé 1 500 €, montant proposé : 900 €, compte tenu de l'enveloppe PSE, malgré de très bonnes évaluations.

13 - "Le mensonge/Lying" – colloque organisé par Mme Antolin de l'équipe CLIMAS montant demandé 1 500 €, montant proposé 1 500 €. Ce colloque ayant fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Région, la somme proposée correspond à celle demandée.

14 - "Les acteurs de la coopération et la solidarité internationales aux carrefours des changements"– colloque organisé par Mme Hofmann de l'UMR LAM ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé 800 €. Les postes restauration et réception peuvent être minorés dans la mesure où la liste des intervenants n'est pas établie.

15 - "La radio au service du public. Enjeux, statuts, missions et programmes" - colloque organisé par M. Damome de l'équipe MICA ; montant demandé : 1 500 €, montant

proposé : 1 500 €. Ce colloque ayant fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Région, la somme proposée correspond à celle demandée.

Mme GOSSOT, au vue des dossiers relatifs aux colloques, s'interroge sur les critères de la commission concernant la restauration.

M. BOUTOULLE répond qu'il serait effectivement nécessaire de rédiger un vade-mecum pour harmoniser les demandes en la matière.

M. AMELOT rappelle que, selon les disciplines, les usages sont très différents.

M. BOUTOULLE se dit favorable à une harmonisation des usages, sauf si les organisateurs des manifestations trouvent par ailleurs les ressources nécessaires pour augmenter certains postes de dépenses (par exemple pour l'organisation de dîners de gala)

M. FIGEAC estime qu'il est difficile de vouloir tout normer. En ce qui concerne le CEMMC, la tendance est à demander aux participants de prendre en charge leur transport et de ce fait, un repas leur est offert à leur arrivée.

Mme LE GRAS pense que, pour les dîners de gala, il faudrait raisonner avec une enveloppe par participant.

M. BENOIT rappelle qu'il est possible de trouver des formules entre 15 et 20 € par repas le midi. Pour les repas du soir, pendant des années il n'y avait qu'un seul repas à 25 ou 30 €, et le deuxième repas du soir était pris en charge par l'invité.

M. NERCAM souligne le cas particulier des invités non universitaires.

Mme LE GRAS rappelle que tout dépend du mode de fonctionnement des équipes et qu'elles ne disposent plus des mêmes moyens qu'avant. L'hébergement est souvent pris en charge mais pas le transport.

III - Les publications

M. BOUTOULLE précise que, pour les ouvrages publiés aux PUB, le Bureau a tenu compte de la date de passage au comité éditorial. En effet, Mme PICCO, directrice des PUB, souhaite que désormais la PSE soit attribuée après passage devant cette instance. En cas de refus de publication de la part du comité, le cofinancement PSE serait perdu.

16 - "Pop-théorie : échos d'Alan Pauls" – Ouvrage collectif – Dossier porté par M. Estève de l'équipe AMERIBER ; montant demandé : 1 000 €, montant proposé 800 €.

M. BOUTOULLE remarque que ce dossier ne passera devant le comité éditorial des PUB qu'en juillet et qu'il n'aurait donc pas dû être traité par le Bureau.

Mme DUCOURNEAU fait valoir que M. Estève est un auteur connu des PUB et que son ouvrage est prêt à être édité.

M. BOUTOULLE répond que d'autres demandes sont dans le même cas.

Mme BEGHAIN souhaite qu'un document soit rédigé pour expliquer le cheminement des dossiers dans le cadre des PUB.

Après discussion, il est proposé d'ajourner la demande de M. Estève.

17 - " Education et culture matérielle en France et en Europe du XVIe siècle à nos jours ", ouvrage collectif issu d'un colloque – Dossier porté par Mme Figeac-Monthus de l'équipe CEMMC ; montant demandé : 1 000 €, montant proposé : 500 €, compte tenu de l'enveloppe de la PSE.

18 - "Au service de deux rois : Amelot de Gournay et la politique d'union des couronnes ", Presses Universitaires de la Casa de Velázquez, publication d'une thèse, - Dossier porté par M. Hanotin de l'équipe CEMMC ; montant demandé : 500 €, montant proposé : 500 €.

19 - "Les Vies de Jésus avant Renan (fin XVe – début XIXe siècle)", Droz – Dossier porté par M. Suire de l'équipe CEMMC ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé : 750 €. Il s'agit d'un ouvrage individuel sans cofinancement du CEMMC. La publication étant déjà financée, la participation PSE servira à faire baisser le prix de vente de l'ouvrage.

20 - "De l'orator au secrétaire : modèles épistolaires dans l'Europe de la Renaissance" Droz, publication d'une HDR – Dossier porté par Mme Panzera de l'équipe CLARE ; montant demandé 1 000 €, montant proposé : 700 €. Comme dans le cas précédent, la participation de la PSE servira à faire baisser le prix de vente de l'ouvrage. Un cofinancement élevé de l'équipe CLARE est à noter.

21 - "Le singe aux XVIIe et XVIIIe siècles. Figure de l'art, personnage littéraire et curiosité scientifique", ouvrage collectif issu d'un colloque – Dossier porté par Mme Boulerie de l'équipe CLARE ; montant demandé : 1 000 €, montant proposé : 500 €. La participation de la PSE est demandée pour financer un cahier couleur.

22 - "Lorna Goodison, La Mangue de la poésie/The Mango of Poetry", recueil bilingue de poèmes choisis, traduction collectif Passages – Dossier porté par Mme Ollier de l'équipe CLIMAS ; montant demandé : 1 600 €. L'examen de l'ouvrage par le comité des PUB ayant lieu en juillet prochain, la proposition est de reporter la demande.

23 - "Derek Walcott, Marie Laveau, pièce de théâtre (comédie musicale) version bilingue", traduit à partir d'un original inédit qui se trouve dans les archives de University of West Indies, Trinidad, St Augustine.- Dossier porté par Mme OLLIER ; montant demandé 1 750 €. Cet ouvrage n'ayant pas encore été examiné par le comité des PUB, il est proposé de reporter son examen ou de contacter la revue Horizons-théâtre. Par ailleurs le dossier déposé est incomplet.

24 - "Archeometria. Estudios analíticos de materiales arqueológicos" Instituto Francés de Estudios Andinos (IFEA; MAEDI/CNRS), Lima- Perú, manuel universitaire d'archéométrie.pour les étudiants de licence – Dossier porté par M. Chapoulie de l'équipe IRAMAT ; montant demandé 2 351 €, montant proposé : 500 €. Le calendrier de sortie de l'ouvrage est peu clair et la participation de l'Idex est jugée peu élevée.

25 - "Au service de la révolution. La première réception de Jean-Jacques Rousseau au Japon (1874-1889)", PUB, mémoire d'HDR – Dossier porté par M. Dufourmont de l'équipe SPH ; montant demandé 1 000 €. L'examen de l'ouvrage par le comité des PUB ayant lieu en juillet prochain, la proposition est de reporter la demande en 2018.

26 - "Ecriture musicale, écriture picturale dans la littérature ", collection Modernités, volume 41 – Dossier porté par Mme Bloch de l'équipe TELEM; montant demandé : 603 €, montant proposé 500 €.

27 - "Ecritures de l'énergie ", collection Modernités, volume 42 - Dossier porté par M. Benoît de l'équipe TELEM ; montant demandé : 1 145 €, montant proposé : 1 000 €.

28 - "La fantaisie philosophique à la Renaissance", Droz, édition d'une thèse – Dossier porté par Mme Vintenon de l'équipe TELEM ; montant demandé 500 €, montant proposé 300 €. La participation de l'équipe TELEM est jugée trop peu élevée.

29 - "Histoire des Traductions en Langue Française, XXe " (à paraître aux éditions Verdier) – Dossier porté par Mme Poulin de l'équipe TELEM ; montant demandé : 1 940 €, montant proposé 1 200 €. Il s'agit du dernier tome d'une série consacrée à « l'Histoire des traductions en langue française ».

M. BOUTOULLE propose de passer au vote sur le tableau présenté suite à la réunion du Bureau de la Recherche, en tenant compte des modifications proposées par la CR (voir tableau joint):

Votants : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 26

La Commission de la Recherche adopte les demandes de financement au titre de la PSE

III – Point d'information sur les Ecoles Universitaires de recherche (EUR) du PIA 3

M. BOUTOULLE rappelle que dans le cadre du PIA 3 (troisième volet du Plan d'Investissements d'Avenir), l'action « Ecoles universitaires de recherche » a pour ambition d'offrir à chaque site universitaire la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), par la création d'une ou plusieurs écoles universitaires de recherche qui rassembleront des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau. Une articulation sera également possible avec un cursus de licence.

Il s'agit de financer en France le modèle reconnu internationalement des Graduate Schools, en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et entretiennent dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques.

Les projets retenus seront financés pour une durée de 10 ans maximum. L'action est dotée de 300 M€ de dotations décennales.

Les projets seront sélectionnés par un jury international opérant en toute indépendance dans le cadre de deux vagues d'appels à projets. Au total une centaine d'écoles seront sélectionnées en

deux vagues : dépôt des dossiers de la vague 1 en juin 2017 et 2^{ème} vague prévue à la fin de l'année.

La stratégie pour notre site peut être envisagée de trois manières :

- 1) Dans le cadre de l'Idex : dès qu'un établissement est dans un Idex, les projets d'EUR doivent être portés par le porteur de l'Idex. Dans notre cas, il s'agit donc de l'UB et nous ne pouvons être qu'associé à l'EUR.
- 2) Si le champ disciplinaire concerné par l'EUR est hors Idex, nous pouvons devenir porteur direct de l'EUR
- 3) Des EUR peuvent également être construites en réseau avec des partenaires hors site.

Une première réunion a eu lieu ce matin avec des propositions de collègues. Une autre réunion est prévue vendredi prochain. La date limite de soumission des projets est le 8 juin 2017. Le dossier doit comporter 25 pages qui doivent être également traduites en anglais. Il y aura par ailleurs une phase orale qui se déroulera en anglais.

Plusieurs projets sont envisagés :

- Un projet en sciences archéologiques, situé dans le cadre de l'Idex et donc porté par l'UB, associera les UMR Ausonius, IRAMAT et PACEA
- Un projet autour du plurilinguisme porté l'UBM avec l'UMR IKER et l'équipe CLLE-ErsaB devrait voir le jour
- Un projet de l'UMR LAM sur l'Afrique et le développement, certainement porté par l'IEP, est en cours
- Un projet autour des Humanités numériques en réseau avec Lyon, Rennes et Paris est envisagé

Mme GOSSOT demande si cette organisation en EUR doit être étendue à toute l'université.

M. BOUTOULLE répond que les établissements sont libres de leur organisation. La gouvernance des EUR est à créer, elle n'est pas imposée. Il faut partir d'une continuité disciplinaire, s'appuyer sur ce qui existe et mettre en valeur ce potentiel (et le renforcer si nécessaire) au travers d'une EUR. Il faut également partir d'une cible pour s'organiser. Par exemple, que doit-on faire pour que 50% des docteurs en sciences archéologiques soient issus du site bordelais ?

Mme BEGHAIN estime que cette initiative incluant le doctorat va dans le sens d'une tendance à l'uniformisation et à la normalisation des formations au niveau international (Offre de formation LMD, crédits ECTS...). En faisant converger les systèmes nationaux, on facilitera la mobilité à l'échelle internationale.

IV – Présentation de deux cellules de transfert de l'équipe Géoressources demandant un soutien à la Région

M. BOUTOULLE précise qu'un seul des deux dossiers prévus est arrivé à maturité et peut être présenté aujourd'hui, il s'agit du dossier INNOGE-TRANSFERT

L'objectif d'InnoGE-Transfert sera d'assurer le transfert des résultats produits par le Laboratoire Géoressources et Environnement dans le domaine de la gestion des sites et sols pollués et de la protection des eaux souterraines. Le territoire d'action visé est national.

Le responsable scientifique du projet est M. Olivier Attéa, membre de l'équipe Géoressources.

Les principaux domaines de compétence de cette cellule sont la gestion des sites et des sols pollués, et la protection des eaux souterraines. Les activités programmées sont les suivantes :

- La métrologie de terrain ciblée pour le diagnostic et le suivi de travaux
- Les études pilotes de faisabilité, du laboratoire au terrain, pour fiabiliser les choix de gestion.
- Le transfert vers les acteurs régionaux et nationaux de la filière sites et sols pollués.

Cette cellule de transfert, dont les crédits seront gérés par l'ADERA, demande par le biais de cette agence à bénéficier d'une aide à la création de structures de transfert de technologie, qui est une possibilité offerte par la Région. Le montant de l'aide sollicitée se monte à 61 800 € pour un coût total de 103 000 €.

V – Questions diverses

M. AMELOT demande un retour d'information après la rencontre de l'équipe présidentielle de l'UBM avec M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS.

M. BOUTOULLE fait état de discussions sur les points suivants :

'Umérisation' de l'équipe SPH : les collègues de l'équipe sont très partagés car il conviendrait de resserrer leurs axes de recherche pour être plus compatibles avec ceux de l'UB (rapprochement notamment avec les neurosciences). Nombre d'entre eux ne se retrouvent pas dans cette orientation.

MASHS : à ce stade de la négociation, le CNRS se dit satisfait de constater qu'il existe un projet scientifique qui va être examiné en comité national mi-mai. Il veut par ailleurs un engagement de l'UB sur le projet, ce qui n'est pas actuellement le cas. Le type d'engagement attendu n'est toutefois pas précisé. Une rencontre avec M. Tunon de Lara devrait être organisée prochainement.

UMS Archéovision : cette équipe traverse une période difficile car son directeur souhaite démissionner. Les tutelles (CNRS et universités) sont à la recherche d'une solution pour son remplacement.

LAM : l'UBM avait exposé son souhait de devenir l'une des tutelles du LAM après avoir été depuis plusieurs années sous convention. Nous avons réitéré notre demande, mais le CNRS n'y est pas favorable en l'état et demande en échange des efforts en ressources humaines, ce qui est difficile pour notre université.

PIA3 : la discussion a porté sur les projets concernant les sciences archéologiques et le plurilinguisme.

La Présidente,

Signé

Hé

ACIET